

COMMUNE DE THÔNEXConseil Municipal

Procès-Verbal de la séance du 16 novembre 2004

Sont présents :

- M. Claude DÉTRUCHE, Maire
 Mme Isabel ROCHAT, Conseillère administrative,
 M. Philippe DECREY, Conseiller administratif
- Mme Doris CONSTANTIN, Présidente du Conseil municipal
 Mmes CASADEI, DESPLAND, EGGER, JAQUET, KABY, NOTARO, STROUMZA et TOMASINI.
 MM. AGRANIOU, AMOUDRUZ, EHINGER, FAVRE, FISCHER, FORTE, FROSSARD, GAUTIER, GRANDGIRARD, GUARINO, HYDE, LOUTAN, STARK, THURRE, UEHLINGER et VACHERON.

Excusé :

- M. DROZ

*

Ordre du Jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 septembre 2004.
2. Assermentation de M. Enrico Castelli, Conseiller municipal du groupe socialistes-verts, en remplacement de M. Martin-Paul Broennimann, démissionnaire. (DA-04-23)
3. Communications du Bureau du Conseil municipal.
4. Communications du Conseil administratif.
5. Rapports des commissions.
6. Projet de résolution déposé par MM. Fabiano Forte et Pascal Uehlinger, Conseillers municipaux avec comme intitulé : « le budget 2005 du Centre sportif Sous-Moulin doit être réexaminé ». Discussion. Vote. (RM-04-05)
7. Projet de budget 2005 - Discussion et vote sur :
 - 7.1. Budget de fonctionnement, (DA-04-24a)
 - 7.2. Nombre de centimes additionnels, (DA-04-24b)
 - 7.3. Jetons de présence des Conseillers municipaux, (DA-04-25)
 - 7.4. Indemnités versées au Conseil administratif, (DA-04-26)
 - 7.5. Fixation de la taxe professionnelle minimale à Fr 30,-, (DA-04-27)

8. Demande d'un crédit de Fr 432'000,- en vue de l'établissement du Plan Général d'Évacuation des Eaux (PGEE). Discussion. Vote. (DA-04-28)
9. Chemin des Mésanges 59-59A :
Construction de 8 villas contiguës, parcelle 6011, feuille 29 du cadastre de la commune de Thônex. Dérogation au rapport des surfaces selon l'art. 59, al. 4, de la loi sur les constructions et installations diverses du 14 avril 1988, (taux d'utilisation entre 25 et 40%). Discussion. Vote. (DA-04-29)
10. Demande d'un crédit de Fr 136'000,- en vue du réaménagement des giratoires de la route de Jussy. Discussion. Vote. (DA-04-30)
11. Projet de motion déposé par MM. Olivier Favre, Fabiano Forte et Jean-Claude Grandgirard, Conseillers municipaux avec comme intitulé : « Pour que les thônésiennes et les thônésiens puissent avoir la possibilité de voter par internet dès 2005 ». Discussion. Vote. (MM-04-03)
12. Propositions du Conseil administratif.
13. Questions écrites.
14. Propositions individuelles et questions.

*

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 septembre 2004

Page 306 :

Il est mentionné que Mme Jaquet quitte la séance alors qu'elle intervient à la page 310 et nous informe qu'elle quitte la séance à la fin du débat de la page 311.

Page 314 :

M. Uehlinger précise qu'il a parlé au nom du parti libéral et non pas au nom du parti radical.

Suite à ces remarques le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

2. Assermentation de M. Enrico Castelli, Conseiller municipal du groupe socialistes-verts, en remplacement de M. Martin-Paul Broennimann, démissionnaire. (DA-04-23)

Mme Constantin, Présidente, se lève et demande à M. Enrico CASTELLI de se lever également et de répondre par « je le jure » ou « je le promets » en levant la main droite au serment suivant :

« Je jure ou je promets solennellement :

- *d’être fidèle à la République et canton de Genève ;*
- *d’obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ;*
- *de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer. »*

M. Enrico CASTELLI : « je le promets »

Mme la Présidente prend acte du serment et le texte suivant sera envoyé au DIAE :

Il a été procédé à l’assermentation de Monsieur Enrico CASTELLI entre les mains de Madame Doris Constantin, Présidente du Conseil municipal, lors de la séance du 16 novembre 2004.

Puis, la Présidente, informe les membres du Conseil municipal des divers changements qu’il y a eu au sein des diverses commissions suite à cette nouvelle élection.

3. Communications du Bureau du Conseil municipal

Mme Constantin, Présidente, porte à la connaissance des Conseillers les courriers et les informations suivantes :

3.1. De l’Association du chemin des Pinsons, courrier du 2 novembre 2004, concernant la requête en autorisation 99412.

Concerne : Requête en autorisations 99412, FAO du 04.10.04

Monsieur le Maire, Madame la Présidente

Notre Association regroupe tous les propriétaires du chemin des Pinsons, qui comprend les co-propriétaires de la parcelle 4126 (chemin des Pinsons) de la feuille N°29 de la commune de Thônex.

Nous sommes voisins de la parcelle 6011 concernée par la requête ci-dessus. A notre connaissance il appert que l’écoulement des eaux de ladite parcelle est prévu par les collecteurs à construire dans le chemin des Pinsons, propriété privée.

A cet effet, nous sollicitons votre attention pour nous informer formellement de toutes les décisions que vous seriez amenés à prendre en ce qui concerne la planification technique et financière du projet des collecteurs en relation avec la zone à bâtir.

En souhaitant que vous ne manquerez pas de nous tenir au courant des éléments nouveaux qui pourront apparaître prochainement, nous vous présentons, Monsieur le Maire et Madame la Présidente, nos messages les meilleurs.

3.2. De M. Fabiano Forte, Conseiller municipal, du 4 novembre 2004 concernant la proposition de résolution sur le budget 2005 du CSSM.

Proposition de résolution « Le budget 2005 du Centre sportif Sous-Moulin doit être réexaminé »

Madame la Présidente,

Suite au dépôt de la résolution mentionnée ci-dessus et compte tenu du vote du budget, je vous prie de prendre note que je demande formellement au bureau d'appliquer la clause d'urgence pour cette résolution et ce en vertu de l'art. 32, lettre a), de la loi sur l'administration des communes.

En effet, il est à mes yeux logique de traiter de cette résolution avant de procéder au vote du budget compte tenu du fait que si elle devait être acceptée, la ligne budgétaire du CSSM devrait être modifiée et reprendre le montant des comptes 2003 (12^{ème} provisionnels) en attendant que le Conseil intercommunal statue définitivement sur le budget 2005 du CSSM.

Je vous remercie par avance de l'attention que vous porterez à ce qui précède et je vous adresse, Madame la Présidente, mes meilleures salutations.

Suite à ce courrier le Bureau a décidé d'inscrire ce projet de résolution avant le vote du budget 2005 de la commune.

3.3. Il n'y aura pas de remise du mérite thônésien étant donné qu'aucune proposition n'est arrivée dans les délais.

3.4. Courrier du parti socialiste et les verts reçu ce soir, concernant le remplacement dans les commissions.

Mme la Présidente,

Je vous informe que M. Enrico Castelli va remplacer dès la prochaine séance à la commission de l'Environnement, Parcs & Promenades, Économie Publique, Emploi, Voirie & Cimetière Mme Anni Stroumza.

Par avance je vous remercie d'en avoir pris bonne note et vous présente Madame la Présidente, mes meilleures salutations.

Mme la Présidente rappelle que les courriers adressés au Bureau doivent être datés et signés.

3.5. À 23h. nous passerons au point 12 de l'ordre du jour : « *Propositions du Conseil administratif* ».

4. Communications du Conseil administratif

4.1. M. Claude Détruche, Maire

4.1.1. Nouveau secrétaire général adjoint administratif

Nous vous informons que M. Michel Zeder, nouveau secrétaire général adjoint administratif, a débuté ses fonctions le 1^{er} novembre 2004.

4.1.2. Vote par Internet

Au point 11 de l'ordre du jour nous aurons un projet de motion à traiter à ce sujet et nous tenons à vous informer que la commune de Thônex a été approchée par la Chancellerie d'État afin d'être sélectionnée pour être une des prochaines communes à bénéficier de cette possibilité. Il est bien entendu que le Conseil administratif a répondu favorablement à cette demande.

4.1.3. Tri des déchets

Le Conseil administratif a donné son aval à un projet qui vise à sensibiliser les enfants des écoles primaires au tri des déchets. Ce projet est mis en place par le Service Info Environnement et le DIP sous la forme d'une animation présentée aux élèves.

4.1.4. ASM

Le 8 décembre aura lieu à Chêne-Bourg l'assermentation des ASM qui auront fini leur école de formation. Pour la commune de Thônex il s'agit de deux personnes qui pourront réintégrer notre service : Mlle Valentine Hagger et M. Michel Sanchez.

4.1.5. Sécurité au chemin du Curé-Desclouds

Le 10 novembre a eu lieu une réunion à laquelle nous avons convié les forces de l'ordre suisses et françaises afin qu'il y ait un dialogue avec les habitants de ce quartier qui sont victimes de jets de pierres tirés depuis la berge française.

Cette réunion a permis d'informer et de rassurer les diverses personnes concernées et nous espérons qu'il y aura un bon suivi pour que ces problèmes puissent être traités rapidement par une bonne collaboration des deux pays.

4.2. M. Philippe Decrey, Vice-président du Conseil administratif

4.2.1. Forum des Associations

Au début d'année, le Conseil administratif a décidé d'organiser un Forum des Associations sous forme de portes ouvertes à la salle des fêtes, le but est de faire connaître ces dernières à la population.

Il s'agira d'environ 50 Associations sportives, culturelles, de quartiers, politiques, etc...

4.2.2. Transports publics

La ligne C remplacera la ligne 31 dès mi-décembre, la fréquence sera augmentée avec un passage toutes les 20 minutes dans les plages : 7h.-9h., 12h.-14h. et 16h.-19h., en dehors de ces heures un passage se fera toutes les 35 minutes et de 21h. à 24h. ainsi que les samedis et dimanches toutes les heures.

Les communes de Chêne-Bourg, Puplinge et Thônex ont décidé de faire une action sur les nouveaux abonnements annuels qui permettra à un adulte de bénéficier d'un rabais de Fr 150,- et de Fr 100,- pour les enfants et AVS sur le prix habituel de l'abonnement. Ce rabais sera pris en charge à raison de 50% par les communes et 50% par les TPG.

Les commandes d'abonnement devront se faire dans les Mairies concernées entre le 3 et le 31 janvier. Un tous ménages sera envoyé à la population dans le courant du mois de décembre.

4.2.3. Social

Les allocations de Noël versées aux bénéficiaires de l'OCPA ainsi qu'aux personnes qui bénéficient de prestations sociales se montent pour l'année 2004 à Fr 242'342,-.

4.2.4. Traversée de la route Blanche

Selon une information reçue du propriétaire du terrain nous avons appris qu'un accord a été trouvé avec l'État de Genève. En date du 9 novembre le Conseil administratif a écrit à M. Moutinot pour qu'il fasse avancer rapidement ce dossier.

4.2.5. Comité des fêtes

Pour la première fois, le Comité des fêtes, organise une manifestation appelée « Thônoël » qui se déroulera le 18 décembre sur la place du Chêne-Vert de 10h. à 17h. Une dizaine d'associations ont donné leur accord pour participer à cette action.

Il y aura de la musique, des stands de petite restauration ainsi que la vente de différents objets de décoration de Noël. Les bénéfices de cette journée seront versés à l'Association qui lutte contre les mines anti-personnelles.

4.3. Mme Isabel Rochat, Conseillère administrative

4.3.1. Petite enfance

La commission ad hoc « Marcelly-Tronchet » devra bientôt donner son préavis concernant la construction ou non d'une crèche dans le cadre de la démolition-reconstruction de ce groupe scolaire.

Il conviendra également de décider si cette crèche serait thônésienne, chénoise voire ouverte à des habitants de communes avoisinantes plus petites.

Ce sujet sera prochainement abordé par la commission petite enfance intercommunale mise sur pied avec les communes de Chêne-Bougeries et Chêne-Bourg.

La semaine dernière j'ai eu l'occasion de m'entretenir, avec mes collègues de Chêne-Bougeries et de Chêne-Bourg, avec Mme De Tassigny et M. Tornare, concernant les normes d'encadrement qu'il convient de mettre en place et d'en améliorer le financement.

Je vous rappelle que le règlement d'application n'est toujours pas en vigueur concernant les éventuelles subventions dont nous pourrions bénéficier.

J'ai également eu un entretien avec la responsable des ressources humaines de l'entreprise ROLEX qui, dans ses priorités sociales, a le projet de créer une crèche. Nous avons abordé la question de pouvoir bénéficier de cette infrastructure ; une réponse devrait nous arriver d'ici la fin de l'année.

4.3.2. Genève-nage

Pour votre information l'école du Bois-Des-Arts a terminé à la première place avec 126 participants et 176 kilomètres parcourus et l'école Adrien-Jeandin à la deuxième place.

4.3.3. PAC-MICA

Les ateliers dont la commune fait partie depuis cet été prennent une tournure qui n'est pas celle que la commune désirait voir pour le développement de ces Communaux d'Ambilly. Avec la commune de Puplinge nous avons fait part de notre position à M. Moutinot pour lui exprimer nos réserves et nos plus vives réticences concernant la tournure que prenaient ces ateliers et ces comités de pilotage.

Il faut préciser que si les décisions prises n'ont aucune valeur juridique, que le Maire de Puplinge et les autorités thônésiennes soient présents lors de ces ateliers de pilotage ne peut en aucun cas être considéré comme un blanc-seing des décisions qui pourraient être prises.

4.3.4. Plan de site de Villette

Dès demain, la mise à l'enquête publique sera publiée dans la FAO. Le dossier pourra être consulté tant à la Mairie qu'au DAEL pendant 30 jours. Les observations nous seront ensuite transmises par le DAEL et le Conseil municipal sera certainement appelé à se prononcer pendant le premier trimestre 2005.

4.3.5. Agenda 21

La société MANECO nous a remis la première version du constat. Le 25 novembre nous aurons une réunion avec les chefs de service et dans le courant du premier trimestre 2005 ce bilan vous sera transmis.

Nous avons également introduit une demande afin d'obtenir une subvention cantonale pour un dossier qui va concerner les écoles en intégrant ces dernières au principe de développement durable, avec le soutien du DIP. Une subvention Fédérale a également été demandée pour le constat établi par l'entreprise MANECO.

5. Rapport des commissions

Mme Constantin, Présidente, passe la parole aux différents Présidents ou vice-présidents des commissions afin qu'ils donnent lecture des conclusions de leur rapport :

5.1. M. José Fischer, Président de la commission de la Culture, Loisirs & Jumelage, séance du 30 septembre 2004 :

Au point 1 de l'ordre du jour, le procès verbal de la séance du 20 avril 2004 a été accepté par 8 oui et 2 abstentions.

Le point 2 concerne l'étude sur une future politique culturelle à Thônex, en présence de M. Héritier qui a été mandaté pour établir le dossier de base, il a également réalisé un DVD que la commission a eu le loisir de visionner, ceci particulièrement pour ceux qui n'avaient pas encore eu le loisir de le voir à domicile.

M. Decrey nous dit qu'il faudra décider s'il est souhaité de poursuivre cette démarche. Si c'est le cas, il faudra donner une orientation à la future politique culturelle pour le début 2005 et permettre l'inscription d'une certaine somme au budget 2006, pour la mise en place d'un programme de saison.

Le film a présenté divers locaux disponibles sur la commune : la salle des fêtes, le centre de loisirs ainsi que la place des fêtes vers la mairie.

Il est précisé que Thônex souhaite une culture de proximité, la plupart des personnes interrogées ont le sentiment qu'il ne se passe pas grand chose à Thônex.

L'expérience a été intéressante et enrichissante et le dossier présenté était de qualité et très professionnel.

Au vote la proposition d'aller de l'avant est acceptée à l'unanimité.

Le point 3 concerne le choix de la future structure de fonctionnement.

Le choix entre une cellule mixte ou intégrée a donné lieu à un débat animé, dont il est ressorti qu'au début la cellule mixte laisse plus de liberté d'action et que l'on peut toujours entrevoir un changement d'ici quelques années si nécessaire.

Au vote la proposition de cellule mixte est acceptée à l'unanimité.

5.2. M. Fabiano Forte, Président de la commission Sociale, séance du 21 octobre 2004 :

1. Audition des membres du comité Action trois chênes pour l'emploi
Nous avons pu constater que cette association demandait la création d'un demi-poste supplémentaire. La commission a pris note de cette demande et a demandé des compléments d'information.
2. Attribution de l'aide sociale 2004
La commission a attribué une somme de Fr 66'000,- il reste donc un montant de Fr 9'000,- par rapport au budget 2004
3. Attribution de l'aide humanitaire 2004
Nous avons réparti Fr 92'500,-, soit Fr 7'500,- de moins que le budget 2004.

5.3. M. Michel Vacheron, Président de la commission de l'Environnement, Parcs & Promenades, Économie Publique, Emploi, Voirie & Cimetière, séance du 28 octobre 2004 :

1. Audition du directeur de Genilem
Lors de cette séance nous avons reçu M. Pierre-Yves Tapponnier, directeur de GENILEM.

Cette société a été créée en 1995, elle est une association sans but lucratif dont la mission est d'augmenter les chances de succès d'entreprises innovantes en démarrages.

Elle s'est implantée en Suisse romande, principalement sur les cantons de Vaud et Genève.

La commune de Thônex parraine GENILEM à raison de Fr 15'000,- par an. Nous avons actuellement un contrat sur 3 ans qui arrive à échéance.

GENILEM en quelques éléments chiffrés :

- 400 sollicitations par an,
- 15 à 20 projets finalement retenus par an,
- 95% de réussite,
- une aide et un suivi gratuit pendant 3 ans, afin d'offrir à la jeune entreprise les meilleures chances de succès,
- un budget de près d'un million de francs,

Le parrainage de Thônex n'est pas tout à fait gratuit car nous espérons soutenir la création de jeunes entreprises sur la commune.

Cette présentation a vivement intéressé les commissaires mais n'a donné lieu à aucun vote.

5.4. M. Alexis Hyde, Président de la commission ad hoc Marcelly, séance du 4 novembre 2004 :

1. Groupe scolaire Marcelly-Tronchet - présentation par les mandataires.
Le début de la séance prévoyait la nomination d'un Président et cette tâche m'a été confiée.

La deuxième partie a été la présentation par les architectes des différentes variantes typologiques pour la construction prévue et les deux éléments principaux sont :

- *l'idée de remplacer les petits bâtiments du côté sud de l'aile principale de l'école par un bâtiment plus grand dans lequel on pourrait regrouper les différentes activités et les séparer des activités purement scolaire.*

On nous a présenté des sous variantes concernant les aménagements intérieurs projets qui permettraient également d'être utilisés comme demi-groupe scolaire pendant la phase principale de construction du bâtiment qui devra regrouper les classes.

D'autres variantes ont également été discutées sur le bâtiment où seraient installées les classes, ceci concernait l'orientation des classes et les aménagements intérieurs.

Étant donné que cette séance était suivie immédiatement d'une séance en commissions réunies. La discussion en est restée là et sera reprise lors d'une prochaine séance.

6. Projet de résolution déposé par MM. Fabiano Forte et Pascal Uehlinger, Conseillers municipaux avec comme intitulé : « le budget 2005 du Centre sportif Sous-Moulin doit être réexaminé ». Discussion. Vote. (RM-04-05)

M. Uehlinger, Conseiller municipal du groupe libéra, signataire du projet de résolution en donne lecture :

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames,
Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux,

Les auteurs de la présente résolution, préoccupés par une éventuelle explosion des coûts par habitant, liée à une forte sous-estimation des attributions du fonds de préfinancement pour 2005, demandent au Conseil administratif de bien vouloir intervenir auprès du Conseil intercommunal afin que celui-ci réexamine sa décision relative au budget 2005 du Centre sportif Sous-Moulin.

En effet, nous pouvons constater que le projet de budget 2005 du Centre sportif Sous-Moulin, tel qu'il a été voté, présente un coût de Fr 90,-/habitant. Cette situation est le résultat d'une diminution de l'attribution au fonds de préfinancement de Fr 250'000,- à Fr 100'000,-, alors que l'annuité totale de préfinancement (somme du résultat de la division de la valeur de remplacement des objets préfinancés par leur durée de vie respective) s'élèverait normalement à Fr 339'380.-.

Avec un pareil écart, il est évident qu'un bon nombre d'objets, dont le remplacement est imminent, ne sont pas couverts par le préfinancement. De plus, la liste des préfinancements ne fait pas apparaître cet écart, objet par objet, ni une quelconque projection des remplacements dans les années à venir (8 - 10 ans). Le contrôle (la vision globale des conséquences,...) est ainsi rendu impossible.

En conclusion, cette sous-estimation engendrera, dans les années futures, des investissements directs des communes pour le renouvellement des objets ce qui revient à dire que le coût par habitant dépassera largement celui prévu au budget 2005.

Proposition de résolution

le budget 2005 du Centre sportif Sous-Moulin doit être réexaminé

Le CONSEIL MUNICIPAL de Thônex considérant :

- Les articles 24, 30 (lettre h, i et u), 57 (alinéa 1) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- L'article 32 du règlement du Conseil municipal du 30 septembre 2003,
- Les articles 7, 13 (lettre g) et 19 des statuts du Centre sportif Sous-Moulin,
- L'article 12, alinéas 2 et 3, du règlement intérieur du Centre sportif Sous-Moulin du 13 mars 1996,
- Le vote du Conseil intercommunal du 20 octobre 2004 dotant le Centre sportif Sous-Moulin d'un budget pour l'année 2005,
- Que le fonds de préfinancement des attributions 2005 (Fr 337'158.-) ne correspond pas à la somme de Fr 100'000,- inscrite au budget 2005 du Centre sportif Sous-Moulin,
- La responsabilité personnelle des membres du Conseil intercommunal du Centre sportif Sous Moulin,

Invite le CONSEIL ADMINISTRATIF

1. A entreprendre une démarche officielle, soutenue par le Conseil municipal, en vue de demander le réexamen par le Conseil intercommunal du budget 2005 du Centre sportif Sous-Moulin.

La discussion est ouverte :

M. Forte, donne les explications suivantes :

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,

Afin de bien comprendre ce qui nous amènes, mon collègue Pascal Uehlinger et moi-même, avec le soutien de nos groupes respectifs, à déposer cette résolution, il y a lieu de faire un bref rappel du contexte dans lequel le budget 2005 du Centre Sportif Sous-Moulin a été voté.

Une première séance devait avoir lieu le 6 octobre 2004, séance planifiée longtemps à l'avance dans les divers agendas, laquelle séance servait à procéder à l'étude, puis au vote du budget 2005 du CSSM. Pour ce faire, l'ensemble des élus ont reçu une première version du budget datée du 31 août 2004. Cette séance a dû être reportée compte tenu du fait que nous ne pouvions voter faute de quorum. Lors de cette même séance, nous avons reçu un 2^{ème} document intitulé budget 2 bis. A noter que la 2^{ème} séance prévue et agendée a dû, elle aussi, être reportée suite à l'absence excusée du Président du Conseil intercommunal.

C'est finalement, le 20 octobre 2004, que le budget du CSSM a pu être voté, séance à laquelle votre serviteur n'a pu participer puisque ne faisant pas partie de l'agenda des séances, il m'était difficile de pouvoir y participer étant retenu par d'autres obligations. Toutefois, afin de clarifier certains points, j'ai adressé une télécopie de 3 pages au Conseil intercommunal, priant le Président de ce Conseil de bien vouloir en donner lecture. Ce dernier n'a toutefois pas jugé utile d'informer le Conseil intercommunal sur mes doutes relatifs au budget 2005, ni même de verser au procès-verbal de ce Conseil copie de mon fax.

Ceci étant dit, mon collègue, Pascal Uehlinger et moi-même, conscients de nos responsabilités, car nous vous rappelons que les membres du Conseil intercommunal sont personnellement responsables de ce qui se passe au CSSM, nous ne pouvions pas rester sans réagir à ce que nous pouvons qualifier d'erreurs de jeunesse dans la présentation du budget du CSSM, lesquelles erreurs devront se payer, si la situation n'est pas corrigée, en monnaie sonnante et trébuchante.

M. Uehlinger prend à son tour la parole et apporte les précisions suivantes :

Il faut en premier lieu rappeler ce qu'est le fond de préfinancement :

Le fonds de préfinancement est destiné à financer des objets figurant sur la liste acceptée par le Conseil Intercommunal, en conformité à l'article 29 des statuts.

Le fonds est alimenté par des attributions annuelles, incluses dans le budget, basées sur tous les objets préfinancés, en fonction de leur durée de vie et de leur valeur de rachat estimée.

Les tableaux, définissant chaque objet, sa valeur initiale, sa valeur de remplacement et l'état de son préfinancement, font partie intégrante du budget annuel.

Le montant préfinancé d'un objet qui n'est pas remplacé, ou qui est remplacé par un objet d'une toute autre nature est réparti sur les autres objets en fonction de l'échéance de leur remplacement.

Il ne sera pratiqué aucun transfert entre les différents objets préfinancés.

Le 20 octobre il a été voté un budget où une ligne de Fr 100'000,- était inscrite. Malheureusement, pour des raisons qui nous sont inconnues cette somme n'a pas été attribuée telle qu'elle a été prévue dans les rubriques de préfinancement, ce qui fait que l'on trouve une somme de préfinancement très variable qui va de Fr 349'468,- pour le budget N° 2 à Fr 296'193,- pour le budget N°2bis voté à Fr 339'380,- pour le budget présenté à la commission des Finances en passant par le dernier document présenté en date qui fait apparaître un chiffre de Fr 313'359,-.

Cela fait clairement apparaître un flou artistique important, d'autant plus que les objets à préfinancer sont connus et leur valeur ne devraient pas changer surtout après un vote. C'est pour toutes ces raisons que nous sollicitons un réexamen complet de ces préfinancements par le Conseil intercommunal.

M. Forte : j'aimerais rappeler un fait important qu'a mentionné mon collègue Pascal Uehlinger, entre le montant voté par le Conseil intercommunal et les documents présentés à la commission des Finances, estampillé comme voté par le Conseil intercommunal, il y a Fr 40'000,- de différence.

Nous trouvons assez léger de nous présenter des documents avec des chiffres qui ont subi des changements.

Il faut savoir que la baisse de cette dotation au fonds de préfinancement de Fr 250'000,- à Fr 100'000,- peut se concevoir à titre d'équilibre budgétaire à des fins de présenter une bonne situation budgétaire. Mais, pour notre part, nous ne pouvons pas le concevoir car cela fait présenter un budget estimé à Fr 90,- par habitant alors qu'en réalité le budget devrait être d'environ Fr 93,- par habitant.

Il faut que l'on nous présente des chiffres réels et c'est ensuite notre travail d'élus de ramener par des choix et des coupes budgétaires le montant en francs par habitant. Ce qui ne sera pas préfinancé sera inévitablement financé par des investissements directs par les communes.

Comme vous le voyez, Mesdames et Messieurs, la question du préfinancement du CSSM est une question complexe et qui mérite une aspirine ou deux, pour bien saisir les tenants et les aboutissants. Toutefois, les chiffres eux parlent, ils nous ont parlé, nous espérons qu'ils vous ont parlé.

Nous souhaiterions apporter l'amendement suivant à notre projet dans les invites et souhaiterions rajouter comme 2^{ème} invite :

2. *A mandater un nouveau vérificateur des comptes qui aura pour 1^{ère} tâche de mener une expertise financière des comptes du CSSM, laquelle devra proposer une solution pour une nouvelle gestion du fonds de préfinancement.*

Nous ne pouvons que vous encourager à accepter le projet de résolution tel qu'il vous a été présenté et amendé ce soir afin que le Conseil administratif puisse avoir le soutien de notre Conseil dans ses démarches à venir.

M. Thurre : si nous acceptons ce projet quelle sera la suite qui sera donnée au sein du Conseil intercommunal ?

- M. Claude Détruche ; il s'agit concrètement de réexaminer le budget voté il y a quelques semaines

Mme Egger : cette résolution a-t-elle également été présentée dans les deux autres communes ?

M. Forte : non, nous avons fait cette démarche pour notre commune. Je tiens à préciser qu'un certain nombre de démarches ont été entreprises par Thônex au niveau du CSSM. Nous avons déjà soulevé quelques interrogations.

M. Uehlinger : il faut préciser que ce budget a été voté par le Conseil intercommunal malgré certaines irrégularités que l'on peut qualifier d'erreurs au niveau de l'attribution du préfinancement. Le vote a été clair : 6 personnes ont voté oui, 3 personnes se sont abstenues et 1 a voté contre. Dans notre commune on n'accepte pas et il reste tout le problème des abstentions. C'est pour ceci que nous demandons le soutien du Conseil municipal.

- M. Détruche : il est vrai que le compte de préfinancement tel qu'il est prévu actuellement est fait de façon qui ne permet pas de présenter une certaine clarté.

Il a été mentionné une erreur de jeunesse concernant la présentation, je suis d'accord avec cette affirmation mais il n'y a pas de dérive due à la « jeunesse » de la personne qui a présenté ces comptes.

Au vote :

- *L'amendement proposé est accepté par 16 voix « pour » et 9 abstentions.*

M. Uehlinger, redonne lecture du projet de résolution amendé :

R é s o l u t i o n

Le CONSEIL MUNICIPAL de Thônex considérant :

- Les articles 24, 30 (lettre h, i et u), 57 (alinéa 1) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- L'article 32 du règlement du Conseil municipal du 30 septembre 2003,
- Les articles 7, 13 (lettre g) et 19 des statuts du Centre sportif Sous-Moulin,
- L'article 12, alinéas 2 et 3, du règlement intérieur du Centre. sportif Sous-Moulin du 13 mars 1996,
- Le vote du Conseil intercommunal du 20 octobre 2004 dotant le Centre sportif Sous-Moulin d'un budget pour l'année 2005,
- Que le fonds de préfinancement des attributions 2005 (Fr 337'158.-) ne correspond pas à la somme de Fr 100'000,- inscrite au budget 2005 du Centre sportif Sous-Moulin,
- La responsabilité personnelle des membres du Conseil intercommunal du Centre sportif Sous Moulin,
- Par 16 voix « pour » et 9 abstentions, soit à la majorité,

Invite le CONSEIL ADMINISTRATIF

1. A entreprendre une démarche officielle, soutenue par le Conseil municipal, en vue de demander le réexamen par le Conseil intercommunal du budget 2005 du Centre sportif Sous-Moulin.
2. A mandater un nouveau vérificateur des comptes qui aura pour 1^{ère} tâche de mener une expertise financière des comptes du CSSM, laquelle devra proposer une solution pour une nouvelle gestion du fonds de préfinancement.

7. Projet de budget 2005 - Discussion et vote sur :

7.1. Budget de fonctionnement (DA-04-24a)

7.2. Nombre de centimes additionnels (DA-04-24b)

- Mme Isabel Rochat, Conseillère administrative déléguée aux Finances, fait la déclaration suivante qui porte sur les 5 points relatifs au budget 2005 :

Nous voilà à ce point crucial dans l'agenda des échéances communales : l'examen du budget.

Comme cela a maintes fois été dit, on doit pouvoir à la lecture de celui-ci voir se dégager des lignes forces reflétant les ambitions vers lesquelles le Conseil administratif aimerait tendre, les tendances à travers lesquelles il aimerait faire passer sa vision de la gestion communale pour l'année à venir.

Or, comme vous le savez, on ne fait pas toujours ce que l'on veut, argument facile me direz-vous, mais qui au moins 1 fois par année prend tout son sens. En effet, on ne peut prévoir de dépenser que ce que l'on a ou ce que l'on va recevoir et en fonction de ce revenu, on établit un ordre de priorités, tout comme un ménage privé, à la différence du ménage de citoyen « lambda » qui connaît ses revenus, la commune, elle, ne peut travailler que sur les estimations fournies par l'Administration cantonale des finances et la différence est de taille.

Petit rappel historique nécessaire pour vous donner une idée de la difficulté à arrêter une estimation de nos recettes fiscales lors de l'établissement du budget :

- Début septembre, nous recevons l'estimation du produit de l'impôt 2005 pour les personnes physiques (PP). Comme vous le savez, l'impôt 2002 est la base de départ du produit cantonal de l'impôt 2005 pour les PP qui représente la production la plus complète et la plus récente.
- En partant de 2002, on calcule l'impôt 2003 en partie sur la base des taxations 2003 et en partie fondée sur des hypothèses d'évolution de revenus, auquel on ajoute la fortune entre 2002-2003. On applique alors les taux de croissance présumés entre 2003-04-05 auxquels il faut intégrer l'ensemble des informations plus concrètes de notre assiette fiscale communale.
- A ce moment-là, début septembre, le produit de l'impôt communal devait connaître une croissance de 8.70% entre la production nette de l'exercice 2003 et l'exercice 2005. L'évaluation de la valeur de production du centime communal 2005 était alors annoncée pour les PP à Fr 525'000.-. Nous avons donc de la marge si on considère la valeur du centime tel qu'il apparaît aux comptes 2003 pour une valeur de Fr 510'000.-.

- Or, 15 jours plus tard, la Conseillère d'État en charge des Finances lors d'une séance de l'ACG, nous exhorte à la prudence et affine son analyse. En effet, et ce pour la 1^{ère} fois, le Département des Finances a adopté un nouvel indicateur. La nouveauté de cette méthode réside dans le fait que le calcul de l'impôt de chaque commune respecte la structure fiscale propre à chacune des communes avec des taux de croissance correspondant mieux à leur profil, en quelque sorte une individualisation par commune du reliquat et nous passons à une valeur de Fr 521'544.-.
- Cette fois-ci, non pas 15 jours mais une semaine plus tard, les responsables communaux des finances réunis en urgence apprennent du Conseil d'État ce fameux report de charges de l'OCPA sur les communes et que les prestations complémentaires AVS/AI devraient être transférées aux communes à hauteur de 1.8 millions pour Thônex, ceci dans le cadre de la volonté du Conseil d'État de revenir à l'équilibre budgétaire pour 2005. Il faut avouer que cette nouvelle a passablement plombé nos discussions relatives au budget, puisqu'il faut savoir que ce transfert entraînerait pour nous une hausse de 3.5 cts soit de 44 à 47,5.

Comme annoncé dans la presse, Thônex a décidé de dénoncer cette proposition inacceptable quant à sa forme et partant nous n'avons pas modifié notre projet de budget, mais il n'en reste pas moins indispensable de garder cette éventualité en toile de fond de nos réflexions.

Un autre élément est à prendre en considération et qui pousse également à adopter une certaine prudence, ce sont les prévisions d'investissements qui vous ont été remises à la commission des Finances.

Pour en finir avec cette ambivalence quant à la décision finale que vous prendrez ce soir concernant la valeur du centime, il faut se rappeler que 2001, 2002 et 2003 sont des années considérées comme exceptionnelles et qu'on ne peut continuellement répéter ces exercices profitables au vu des nuages qui s'annoncent dans notre ciel conjoncturel. Mais ce soir, la décision vous appartient !

Pour revenir au budget proprement dit, au reflet de notre volonté politique, il démontre une détermination claire quant à l'orientation nouvelle que nous voulons imprimer à la commune, qu'il s'agisse d'aménagement communal, de petite enfance, de politique culturelle ou encore d'entretien de notre patrimoine, sans parler de la réorganisation de notre administration notamment grâce à l'engagement de notre Secrétaire général adjoint, M. Michel Zeder que je salue à l'occasion de son premier conseil municipal.

Des efforts sont encore à fournir ; on doit améliorer notre communication et on espère que le deuxième numéro de « Thônex Infos » vous sera mieux distribué que le premier...

Il me reste à remettre ce projet à votre appréciation, non sans avoir remercié très chaleureusement son auteur, M. Philippe Guex, ainsi que toute son équipe.

- M. Jean-Claude Grandgirard, Président de la commission des Finances donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 26 octobre 2004 :

Il y a eu deux séances de pré-budget avant la séance de la commission des Finances du 26 octobre. Lors de ces différentes séances le budget a été examiné de manière complète

Au vote :

- *Le budget de fonctionnement a été accepté par 9 oui et 1 abstention.*
- *Le centime additionnel 2 personnes étaient pour la baisse du centime à 43cts et 8 personnes pour le maintien du centime à 44cts.*

La discussion est ouverte :

M. Fischer fait la déclaration suivante au nom du groupe radical :

Le groupe radical constate que le budget qui est présenté est équilibré, tout en osant proposer la baisse de 1 centime additionnel (soit de 44 à 43 centimes).

Il ne peut que se réjouir de la saine situation financière de notre commune, ce qui hélas est loin d'être le cas du canton et de bien d'autres communes.

Il relève que dans une période d'incertitude de rentrées fiscales et malgré une augmentation du nombre d'habitants dans la commune, ces dernières années l'administration communale a su maintenir au plus juste les dépenses afin de pouvoir présenter ce budget équilibré.

Aussi le groupe radical, ne peut que féliciter la mairie pour la bonne présentation de ce budget 2005 et remercier tous ceux qui ont travaillé à sa réalisation, sans oublier le groupe qui a participé à son élaboration lors des séances de pré budget.

M. Forte, fait la déclaration suivante au nom du groupe démocrate-chrétien :

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Avant de vous dire ce que le PDC pense du budget 2005, nous tenons tout d'abord à remercier Monsieur Philippe Guex, Secrétaire général, ainsi que l'ensemble de l'administration municipale pour leur disponibilité et pour les réponses à nos nombreuses questions lors des séances de la commission des Finances mais surtout lors des séances dites de pré-budget.

Nous remercions également le président de la commission des Finances pour avoir mené les débats avec clarté et impartialité, permettant ainsi à nos travaux de pouvoir avancer dans le sens de l'intérêt général.

Au Conseil administratif, nous adressons nos félicitations et nos remerciements pour ce budget qui dégage des pistes politiques intéressantes et qui méritent notre soutien. C'est pourquoi, nous aimerions dire, à celles et à ceux qui l'an dernier, dans le cadre de l'exercice de l'établissement du budget 2004 parlaient de timidité, d'insipidité, de manque de volonté politique, nous aimerions leur dire que le Conseil administratif n'est pas resté sans rien faire et que cela se traduit, aujourd'hui, par des augmentations budgétaires sensibles dans le domaine de la culture, du développement durable (Agenda 21), de la propreté et de la salubrité de notre commune. Ces actions méritent d'être citées et soulignées et nous ne pouvons que nous réjouir du dynamisme de notre gouvernement municipal.

Concernant la baisse du centime additionnel, le PDC ne peut se rallier à la proposition qui nous est faite ce soir de le baisser d'un point.

En effet, si ce n'est pas le rôle d'une commune de thésauriser, gouverner c'est prévoir et prévoir cela veut dire pour nous, que l'on veuille ou non, que les Communaux d'Ambilly se développeront et que ce développement nous coûtera, cher à très cher!

Ce seul élément ne suffit pas à notre opposition à la baisse du centime additionnel. A l'heure où le canton connaît des moments difficiles sur le plan financier, que des reports de charges massifs nous sont annoncés, nous Thônex, alors que d'après les discussions que nous avons pu avoir les uns avec les autres, refusons la solidarité cantonale de nous poser réellement la question sur la répartition, non seulement des charges mais aussi des compétences entre le canton et les communes, eh bien Thônex, comme un grand, comme une grande devrais-je dire, s'apprêterait à baisser son centime additionnel ? Cela relève de la pure provocation !

En outre, Mesdames et Messieurs, à qui profitera réellement la baisse d'un centime additionnel ? D'après nos renseignements, il s'agit de 4 à 5 gros contribuables de la commune qui sentiront la baisse de ce centime...mais ni vous, ni moi, ne sentirons quoi que ce soit sur le bordereau d'imposition qui nous sera adressé. Sans compter que si le parlement cantonal venait à voter la suspension de la progression à froid, cette baisse d'impôt sera tout simplement absorbée par l'éventuel vote de cette mesure.

Mesdames et Messieurs, le groupe PDC vous demande la plus grande prudence en matière de fiscalité. Baisser un centime, c'est facile...on risquerait de s'en mordre les doigts car, quand le moment de vérité approchera et qu'il faudra augmenter le centime, non pas de 1, mais de 3, à 4 centimes, il nous sera difficile de faire passer la pilule...car des augmentations pareilles toucheront alors, notre, votre porte-monnaie.

Pour toutes ces raisons, le groupe PDC votera le budget 2005 mais ne pourra voter la proposition qui nous est faite de baisser le centime additionnel, qui, à première lecture peut paraître sexy mais qui après réflexion relève d'une non prise en conscience des événements qui nous entourent. Sortons de l'autisme, soyons pragmatiques et réalistes et ne votons pas cette baisse du centime de 44 à 43.

M. Guarino, fait la déclaration suivante pour le groupe socialistes-verts :

Les socialistes et les verts désirent maintenir le centime additionnel au taux de 44 et voteront donc contre une baisse car gouverner c'est prévoir.

En effet, nous pensons qu'il est important de prévoir suffisamment d'entrées fiscales pour faire face aux futures dépenses de la commune qui ne semblent à terme ne pouvoir qu'augmenter considérablement. A notre Conseil de montrer aux citoyens des projets de qualité, agenda 21, services sociaux, culture, etc....Pour toutes ces raisons nous voulons garder le centime à 44.

Mme Stroumza, pour le groupe socialistes-verts, fait la déclaration suivante :

Lors de la discussion sur le budget 2004, les Socialistes et les Verts avaient exprimé leur regret de ne voir dans ce budget ni énoncés politiques, ni objectifs, ni priorités, ce qui aurait permis d'éclairer le Conseil municipal et la population sur la politique que la nouvelle équipe au Conseil administratif entendait mener ces prochaines quatre ans.

Étant donné que ce budget avait été élaboré en même temps que l'entrée en fonction du nouveau Conseil administratif, notre groupe avait considéré ce budget comme un budget de transition qui permettait de gérer le quotidien, à la petite semaine, sans plus.

Nous avons exprimé que nous souhaitons pour notre commune une politique entreprenante et volontaire pour répondre aux besoins et aux problèmes soulevés par nos citoyens : information large sur les projets et les activités municipales, développement de la démocratie participative pour les projets de proximité, nouveaux équipements pour la petite enfance, amélioration de l'hygiène et de la sécurité de nos rues pour les piétons et les cyclistes, construction de logements et protection et embellissement des espaces verts et publics. Plus du tiers de la population à Thônex appuie ces objectifs et nous espérons que le Conseil administratif en tienne compte.

Hélas, avec le budget 2005 ces attentes ne sont pas satisfaites. Il n'y a toujours ni énoncés politiques, ni objectifs, ni priorités. La seule proposition du Conseil administratif, mais elle est de taille, c'est de vouloir baisser les impôts.

Mon collègue Guarino vous a déjà informés que notre groupe refuse cette proposition qui manque singulièrement de prévoyance. Gouverner, c'est prévoir ! Or, pour faire une telle proposition le Conseil administratif fait preuve d'un manque d'anticipation et d'un manque de réalisme. Il n'a tenu compte ni des dépenses prévisibles de notre commune à court terme, telles que la reconstruction de l'école de Marcelly et la réalisation d'une deuxième crèche pour faire face aux besoins de nombreuses familles sur notre commune, ni du contexte financier et conjoncturel du canton.

Sur ce dernier point, quelques faits :

Tout d'abord, la situation financière désastreuse du Canton ne sera pas sans conséquences pour les communes. Nous sommes outrés de la manière dont le Conseil d'État a décidé, unilatéralement, de transférer le quart des charges de l'OCPA sur les communes. Si cette décision est confirmée par le Grand Conseil, il y aura peut-être un référendum des communes. Néanmoins, même si le référendum devait aboutir, rien ni personne aujourd'hui ne peut nous dire que les communes ne se verront pas imposer de nouvelles dépenses. Au contraire, le Canton semble vouloir assainir au maximum ses finances, et ce sera très certainement aux communes de payer une partie des pots cassés. Cela ne serait d'ailleurs pas nouveau : souvenez-vous que le parascolaire et la protection civile sont passés de la compétence du Canton à la compétence des communes. Or, le transfert de 25% des charges de l'OCPA sur les communes, cela veut dire plus de Fr 1'800'000,- de dépenses supplémentaires pour Thônex.

Les communes devront également faire face à un transfert de charges déguisé, résultat de la politique cantonale d'austérité. Le Conseil d'État a par exemple décidé, en lien avec le budget 2005 du canton, d'aligner l'aide genevoise aux personnes faisant appel à l'assistance publique aux normes suisses de définition du minimum vital. Les plus démunis verront leur revenu diminuer de l'ordre de 20%. Une telle décision ne sera pas sans effet sur les dépenses des communes, qui seront appelées à combler la perte de revenu des plus faibles. Les chiffres délivrés par l'Hospice Général prouvent que la pauvreté est un phénomène qui existe dans notre commune. Le CASS des Trois Chênes offre en effet une assistance financière à 821 personnes, dont une partie non négligeable est domiciliée sur Thônex.

Un autre exemple de transfert de charges déguisé est la décision du Grand Conseil de faire passer la durée des emplois temporaires pour chômeurs de 12 à 6 mois. De nombreux chômeurs ne pourront dès lors plus recouvrer leurs droits à des indemnités chômage et iront de ce fait grossir les rangs des personnes à l'assistance. Quand on sait que le minimum vital d'assistance sera revu à la baisse, on peut craindre une recrudescence de demandes d'aides à la commune. Et si certains d'entre vous doutent d'une telle évolution, les chiffres du CASS des Trois-Chêne sont éloquentes : le quart des dossiers concernent des personnes qui ont perdu leur droit au chômage !

Et la liste ne s'arrête pas là. Le budget cantonal prévoit également la baisse des allocations cantonales aux invalides, la diminution des allocations logement et la réduction de l'aide pour l'assurance maladie des jeunes de 19 à 25 ans. Autant dire qu'une partie non négligeable des habitants de Thônex verront leurs conditions d'existence se précariser. Une évolution qui ne sera pas sans incidences sur les finances communales.

Ce n'est pas seulement dans le domaine social que le Canton cherche à se décharger sur les communes. En matière de culture, une convention vient d'être adoptée pour augmenter la collaboration entre l'État, la Ville et les communes en termes de subventions et d'infrastructures. Selon cette convention, les communes pourront se voir solliciter pour participer au financement de nouveaux projets tels le Musée d'ethnographie, la Maison de la danse ou encore la Nouvelle Comédie.

Il en va de même pour le domaine de l'animation socioculturelle. Les conventions qui lient la Fondation pour l'animation socioculturelle avec l'État et les communes sont en train d'être renouvelées. Celles-ci devraient donner un rôle plus clair aux communes en matière de politique d'animation, ce qui ne sera sans doute pas sans effet financier à moyen terme. Une redéfinition du partenariat s'accompagne en effet d'une redistribution des charges.

Ces faits montrent les difficultés qui se poseront aux communes dans un avenir proche en lien avec la politique de désengagement du Canton. Mais d'autres éléments doivent être pris en compte, telle la conjoncture économique. Le taux de chômage ne cesse de croître. Par ailleurs, le nombre de personnes bénéficiant de l'assistance est en constante augmentation. Le CASS des Trois-Chêne recensait, fin 2000, 554 personnes à l'assistance. Trois ans plus tard, fin 2003, ce nombre avait augmenté de plus de 30%, avec 821 personnes à l'assistance.

Devant l'augmentation des dépenses dues au report des charges annoncé, des projets communaux d'importance devront certainement être repoussés. On peut ainsi craindre que la mise à disposition d'un nombre suffisant de places de crèches souffre de retards. Or, un ralentissement du dossier ne serait pas seulement préjudiciable pour les jeunes parents, mais aussi pour les finances de la commune. Rien ne garantit que l'aide fédérale actuellement octroyée pour la construction de crèches ne sera reconduite. N'oublions pas que la Confédération procède également à des coupes budgétaires.

Notre Conseil administratif, qui se veut prudent dans l'estimation des dépenses, a non seulement choisi d'ignorer la menace d'un report de charges dans son budget de fonctionnement, mais il souhaite en plus baisser les centimes additionnels. Une telle baisse des recettes communales risque fort d'entraîner notre commune dans la même situation que le Canton: après avoir creusé les déficits grâce à des baisses d'impôts, les prestations publiques seront réduites.

C'est dans ce contexte économique, social et politique que le Conseil administratif souhaite diminuer les centimes additionnels. C'est une fausse bonne idée, qui de plus tombe au mauvais moment.

Pour conclure, les Socialistes et les Verts sont d'avis que le projet de budget 2005 tel qu'il nous a été proposé par le Conseil administratif manque d'anticipation. Alors que le Canton est tenté de transférer de nouvelles charges sur les communes, alors que les coupures budgétaires réalisées par le Canton ne manqueront pas d'affecter les dépenses communales, alors que la classe moyenne est en voie de paupérisation, nous ne pouvons souscrire à un budget qui se limite à reproduire ce qui a été fait les années précédentes. Vouloir baisser les centimes additionnels dans un tel contexte conjoncturel et politique, c'est faire preuve de bien peu de prévoyance. Il est urgent d'attendre et de reporter une baisse des centimes additionnels à des jours meilleurs.

- Mme Rochat : je vous ai écouté avec beaucoup d'attention et j'ai relevé la pertinence de vos propos. Je suis un peu déçue car ils correspondent à une idéologie à laquelle je ne peux qu'adhérer. Je crois que, malheureusement, vous n'avez pas écouté ma déclaration.

J'ai mentionné que le transfert des charges, tel que reçu, était inacceptable quant à sa forme. Le budget qui est présenté fin septembre a été préparé fin août et il nous était impossible de revoir ce budget quasiment à la veille de sa présentation en commission de pré-budget.

J'ai également rappelé que les années 2001, 2002 et 2003 étaient des années exceptionnelles en matière de rentrées fiscales. Je rappelle également que la responsable cantonale des finances a revu ces prévisions en l'espace de 15 jours au milieu du mois de septembre.

Vous avez en main un projet de budget qui est la version présentée tant en commission de pré-budget qu'en commission des Finances. Le Conseil administratif n'a en aucun cas l'intention de se voiler la face au sujet de ce transfert de charges et d'oublier les investissements importants qui vont survenir dans les années à venir.

Comme l'a mentionné M. Decrey tout à l'heure on peut constater qu'en matière de politique sociale, la commune de Thônex fait un bel effort et ceci en plus de ce qui est prévu au niveau des CASS et autres organismes.

M. Favre fait la déclaration suivante au nom du groupe libéral :

D'emblée, le groupe libéral, à l'instar du groupe démocrate-chrétien, tient à remercier l'administration communale dirigée par Monsieur Guex pour l'excellent travail de préparation technique de ce budget, la clarté des documents, les explications spontanées lors des séances de commissions. Nous tenons également relever l'investissement du Conseil administratif dans ce budget. Sa présence « in corpore » à toutes les séances de travail. Son attachement à des finances saines et équilibrées. Que Mme Isabel Rochat, déléguée aux finances soit ici félicitée pour sa gestion scrupuleuse dans un esprit collégial. La qualité de toutes ces personnes a permis un travail efficace et rationnel.

Je poursuis dans la déclaration du groupe libéral.

De toute évidence, à la première lecture de ce budget 2005, le groupe libéral ne pouvait l'accepter. L'expression brute des chiffres est surprenante. En effet, 7,7% d'augmentation de charges par rapport à 2004, plus de 11% par rapport à 2003 alors que l'indice des prix à la consommation peine à atteindre +2,5% depuis fin 2003. Comment peut-on justifier une telle augmentation alors que la population de la commune est relativement stable !

Il faut alors une analyse plus détaillée pour relever quelques indicateurs intéressants :

1. L'analyse comparative :

Nous avons pris l'habitude sur les Trois-Chênes de calculer le coût du Centre sportif de Sous-Moulin par habitant. Qu'en est-il au niveau des finances communales ? Et bien à Thônex, Fr 2'155,-/habitant seront nécessaires au fonctionnement communal. La ville de Genève en aura besoin de plus de Fr 5'000,-, Carouge Fr 3'000,-, Chêne-Bougeries et Chêne-Bourg Fr 2'200,-. En d'autres termes, Thônex se situe parmi les 8 communes au budget de fonctionnement par habitant le plus faible. L'offre et les prestations communales ne sont pourtant pas des moindres, bien au contraire. A ce titre, nous ne pouvons que féliciter le Conseil administratif actuel et les précédents pour une gestion rigoureuse des finances publiques.

2. L'analyse politique :

La marge de manœuvre du pouvoir exécutif et législatif se réduit considérablement lorsque sur le budget global on retire :

- 27% de traitements et charges de personnel incompressibles,
- 21 % d'amortissements des investissements, incompressibles,
- 10% de contributions diverses aux communes françaises, SIS, canton, etc...

Dès lors, sur à peine plus de la moitié du budget que constate-t-on ?

- Près de 9% supplémentaires sont consacrés à la protection et l'aménagement de l'environnement. La gestion et le tri de déchets, où Thônex est si mal placée, est le combat dorénavant de notre Conseil administratif.
- 7% de plus iront à l'offre culturelle, sports et loisirs
- 7% pour chacun à la sécurité publique, la prévoyance sociale et aux routes
- Enfin plus de 9% affectés à l'administration générale pour des postes liés au service à la population.

Le groupe libéral ne peut que saluer la démarche volontariste du Conseil Administratif indiquant par ce budget un cap politique clair dans les sujets précités.

On ne saurait conclure l'approche de ce budget sans faire un détour obligatoire par les prévisions des dépenses d'investissement qui grèvent les budgets de fonctionnement. A cet égard, les projets sur la commune sont nombreux et coûteux. La volonté d'améliorer l'offre en matière de bâtiments et la qualité des routes est manifeste et on ne saurait s'opposer à une quelconque évolution. Les libéraux veilleront toutefois à faire des choix guidés par la sagesse et la mesure, le moment venu.

Le budget 2005 reflète une volonté politique et nous la soutenons. Les libéraux accepteront ce budget.

Toutefois, lors de son établissement, nous étions fermement convaincus qu'une baisse du centime additionnel était techniquement et politiquement souhaitable. Il s'agissait en effet, d'alléger enfin la charge fiscale des contribuables thônésiens pour les efforts consentis ces dernières années.

La récente et inattendue décision du Conseil d'État de report de charges sur les communes, si elle est entérinée, changera alors dramatiquement les données et aura de lourdes conséquences sur les finances thônésiennes. D'autres diktats cantonaux pointant à l'horizon nord de la Commune ne peuvent que nous interpeller même si nous tentons d'en repousser l'échéance le plus loin possible...

Alors, après mûres réflexions et malgré ses désirs, le groupe libéral a décidé de maintenir le centime à son niveau actuel de 44. Nous pourrions nous cacher la face pendant une année ou évoquer la démonstration politique consistant à produire un signal fort à l'égard du Conseil d'État en baissant notre centime de un, voire de deux, comme certains de nos voisins.

Thônex ne peut être un camp retranché et nous devons bien consentir momentanément un effort, entrepris par tous, pour sauver les finances de notre canton dont la situation est catastrophique, il ne faut pas se le cacher.

Nous demandons en contrepartie que l'effort fiscal consenti doive pouvoir se traduire à terme par un résultat positif. C'est-à-dire, nous exigeons un respect strict du budget, sans dépenses ni crédits supplémentaires, voire une réduction des coûts chaque fois que cela sera possible.

Nous sommes persuadés que vous saisissez le sens de notre action responsable et rejoignez-nous, pour une fois que les libéraux refusent une baisse du centime additionnel... !

M. Forte : j'ai écouté attentivement la déclaration de Mme Stroumza. Il y a un certain nombre de choses intéressantes mais, lorsque l'on parle de l'aide de l'assurance maladie des 18-25 ans, il ne s'agit pas de la baisser mais de supprimer un automatisme car on ne peut plus accepter la technique dite de « l'arrosoir ». En ce qui nous concerne nous préférons les aides ciblées. C'est un exemple parmi tant d'autres, je parlerai d'une certaine désinformation.

Le fait que le Conseil administratif n'ait pas reporté ce transfert de charges, qui n'est pas encore voté par le Parlement, est le fait d'une décision de l'ACG (Association des Communes genevoises) qui jusqu'à preuve du contraire est présidée par un Conseiller administratif de la Ville de Lancy et, sauf erreur de ma part, membre du parti socialiste.

Le 11 novembre 2003, votre groupe désirait une politique entreprenante et volontaire pour répondre aux problèmes soulevés par nos concitoyens, une information large sur les projets et les activités municipales.

- Le Conseil administratif a lancé le « tous ménages *Thônex-Info* » qui est déjà une bonne réponse à vos préoccupations.
- Le développement de la démocratie participative pour les projets de proximité devrait voir le jour car il y a, sauf erreur de ma part, un projet sur les Conseils municipaux citoyens.
- Les nouveaux équipements pour la petite enfance font partie du projet de démolition-reconstruction de l'école Marcelly-Tronchet.
- L'amélioration de l'hygiène et de la sécurité de nos rues pour les piétons et les cyclistes, il y a l'engagement d'un « Monsieur Propre », il y a une motion PDC-Verts qui a été votée la semaine dernière pour l'augmentation du nombre de corbeilles à papiers sur la commune.
- Pour la construction de logements je ne vois pas ce que le Conseil administratif peut influencer dans ce type de dossier.

- L'embellissement des espaces publics est en bonne voie, nous allons d'ailleurs ce soir voter un crédit pour le réaménagement des giratoires de la route de Jussy, la réfection de la place de jeux derrière la salle des fêtes nous a été proposé récemment.

Sur les cinq objectifs dont vous aviez fait mention 2003, je constate que 75% à 80% de ceux-ci sont atteints.

M. Jean-Claude Grandgirard, au nom du groupe radical, fait la déclaration suivante :

Le groupe radical votera le centime à 43 cts, soit une diminution de 1 ct par rapport à l'an dernier et il invite les autres groupes à en faire autant.

Depuis quelques années nous constatons que nous percevons trop d'impôts. Il nous semble important qu'en ces périodes difficiles, nos communiens ne soient pas surtaxés.

- *En effet au cours de l'année 2000 nous avons perçu 1 ct de trop, soit Fr 361'000,-*
- *En 2001 nous avons perçu 2 cts de trop, soit, Fr 771'700,-*
- *En 2002 nous avons perçu 7 cts de trop, soit Fr 3'520'000,-*
- *En 2003 nous avons perçu 5 cts pour un montant de Fr 2'500'000,- qui se décompose de la manière suivante : Fr 1'280'000,- d'excédent de revenu et Fr 1'220'000,- en réserve extraordinaire au compte impôts irrécouvrables.*

Ce budget a été établi de manière réfléchi par notre Administration municipale en tenant compte des charges prévisibles ainsi que des revenus réalistes, sans tenir compte de charges hypothétiques pouvant être transférées par l'État aux communes (loi non votée). Nous suivrons les recommandations de l'ACG, nous ne tiendrons pas compte de ces hypothétiques transferts.

Le groupe radical vous propose de voter le centime à 43 cts afin de montrer à la population qu'une réduction d'impôt est possible dans une commune où les finances sont bien gérées.

Mme la Présidente informe que cette délibération se votera en deux temps (budget 2005 et centimes additionnels).

Au vote :

- *La baisse du centime additionnel à 43cts est refusée par 6 voix « pour » et 19 voix « contre ».*
- *Le maintien du centime additionnel à 44cts est accepté par 19 voix « pour » et 6 voix « contre ».*

La parole n'étant plus demandée, Mme Evelyne Despland, 2^{ème} vice-présidente du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, al. 1, lettres a), b) et g), 70, al. 1 lettre b) et 74, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,
- Vu le budget administratif pour l'année 2005 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,
- Vu le rapport de la commission des Finances du 26 octobre 2004,
- Attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de Fr 28'232'212,- aux charges et de Fr 28'245'550,- aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à Fr 13'338,-,
- Attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2005 s'élève à 44 centimes,
- Attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de Fr 9'469'000,- aux dépenses, les investissements nets présumés s'élevant à Fr 9'469'000,-,
- Attendu que les investissements nets de Fr 9'469'000,- sont autofinancés par les amortissements économiques inscrits au budget de fonctionnement pour un montant de Fr 5'172'622,- moins l'excédent de revenus présumé au budget de fonctionnement pour un montant de Fr 13'338,- ce qui fait ressortir une insuffisance de financement des investissements de Fr 4'283'040,-,
- Sur proposition du Conseil administratif,

LE CONSEIL MUNICIPAL
D É C I D E

- Par 15 voix « pour » et 10 abstentions, soit à la majorité,
- 1. D'approuver le budget de fonctionnement 2005 pour un montant de Fr 28'232'212,- aux charges et de Fr 28'245'550,- aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à Fr 13'338,-,
- Par 19 voix « pour » et 6 voix « contre », soit à la majorité,
- 2. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2005 à 44 centimes,

3. D'autoriser le Conseil administratif à renouveler en 2005 les emprunts qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui sont favorables.

7.3. Jetons de présence des Conseillers municipaux (DA-04-25)

- M. Jean-Claude Grandgirard, Président de la commission des Finances donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 26 octobre 2004 :

Les jetons de présence des Conseillers municipaux ont été acceptés par 9 voix « pour » et 1 abstention.

La parole n'étant pas demandée, M. Alexis Hyde, vice-secrétaire du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'art. 30, al. 1, lettre v) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu le projet de budget 2005,
- Vu le rapport de la commission des Finances du 26 octobre 2004,
- Par 24 voix « pour » et 1 abstention, soit à la majorité,

LE CONSEIL MUNICIPAL
D É C I D E

1. De fixer, pour 2005, le montant des jetons de présence aux Conseillers municipaux à Fr 40'000,- (quarante mille francs).

7.4. Indemnités versées au Conseil administratif (DA-04-26)

- M. Jean-Claude Grandgirard, Président de la commission des Finances donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 26 octobre 2004 :

Les indemnités pour les Conseillers administratifs ont été acceptées à l'unanimité.

La parole n'étant pas demandée, Mme Evelyne Despland, 2^{ème} vice-présidente du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'art. 30, al. 1, lettre v) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

- Vu le projet de budget 2005,
- Vu le rapport de la commission des Finances du 26 octobre 2004,
- Par 25 voix, soit à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL
D É C I D E

1. De fixer, pour 2005, le montant des indemnités versées aux Conseillers administratifs à Fr 165'000,- (cent soixante-cinq mille francs).

7.5. Fixation de la taxe professionnelle minimale à Fr 30,- (DA-04-27)

- M. Jean-Claude Grandgirard, Président de la commission des Finances donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 26 octobre 2004 :

La taxe professionnelle minimale à Fr 30,- a été acceptée par 9 voix « pour » et 1 abstention.

La parole n'étant pas demandée, M. Alexis Hyde, vice-secrétaire du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'art. 30, al. 1, lettre c), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu l'article 308 b), de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,
- Vu le rapport de la commission des Finances du 26 octobre 2004,
- Par 24 voix « pour » et 1 abstention, soit à la majorité,

LE CONSEIL MUNICIPAL
D É C I D E

1. De fixer le montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2005 à Fr 30,-.

Une pause de 15 minutes est accordée à l'assemblée.

8. Demande d'un crédit de Fr 432'000,- en vue de l'établissement du Plan Général d'Évacuation des Eaux (PGEE).Discussion. Vote. (DA-04-28)

- M. Claude Détruche, Maire, Conseiller administratif délégué à l'Environnement, Parcs & Promenades, Économie Publique, Emploi, Voirie & Cimetière, donne des précisions sur ce point : ce projet nous permettra d'assurer la maintenance du réseau actuel et d'adapter celui-ci aux nouvelles exigences, de tirer un meilleur parti des canalisations existantes et de dimensionner nos nouvelles installations en fonction des objectifs de développement, de projeter des mesures concrètes d'infiltration et de rétention.

C'est un très gros projet, la loi fédérale sur la protection des eaux demande une planification très rapide, ceci pour des raisons budgétaires et nous devons procéder au vote avant la fin de cette année.

Les trois communes chênoises et c'est une première se sont associées avec la commune de Vandoeuvres pour mener à bien cette opération qui dans un premier temps consistait à désigner un mandataire pour l'établissement du cahier des charges, puis un appel d'offre a été émis par le biais de la FAO et nous sommes le premier des onze groupements à présenter au Conseil municipal un projet de délibération.

- M. Michel Vacheron, Président de la commission de l'Environnement, Parcs & Promenades, Économie Publique, Emploi, Voirie & Cimetière, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 2 septembre 2004 :

Je ne reviendrai pas sur la présentation et tous les détails de ce projet. Les documents reçus pour la séance de ce soir et les explications de M.Claude Détruche, Maire, nous ayant apporté l'essentiel.

M. Détruche a pris l'initiative de présenter ce projet à la commission de l'Environnement, Parcs & Promenades, Économie Publique, Emploi, Voirie & Cimetière du 28 octobre 2004 afin de le défricher. Cette démarche, nous est apparue intéressante avant la présentation au Conseil municipal de ce soir.

Il est vrai que le sujet est assez technique, mais les explications de MM. Broillet et Bachmann ont permis aux commissaires de bien comprendre les enjeux et les composantes de ce projet.

Le 28 octobre, nous avons assisté à une présentation du projet qui a été suivie d'une discussion. Aucun vote n'était prévu sur le sujet.

Au Vote :

- *L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.*
- *La discussion immédiate est acceptée à l'unanimité.*

La discussion est ouverte :

M. Loutan fait la déclaration suivante :

Mesdames Messieurs,

Ce projet est le début de la mise en route d'une gestion moderne de l'eau, dont le but est de diminuer les impacts négatifs de nos constructions sur l'environnement, par une gestion plus rigoureuse de l'eau, à la parcelle en particulier.

Le cèdre du centre commercial allait mourir par imperméabilisation du sol alentour (négligence, indifférence, ignorance, irrespect des règlements...), et de moribond qu'il était nous espérons le voir couvert de frais bourgeons ce printemps grâce à l'action de citoyens et d'associations.

Si notre Conseil administratif avait pris la chose plus au sérieux ou avait mis en pratique ce que l'on sait depuis longtemps sur la gestion de l'eau, la toiture rénovée du centre commercial de Thônex aurait pu être refaite de façon moderne, végétalisée, pour le plus grand bien être des voisins, un rafraîchissement et humidification naturel de l'air, une amélioration du climat local mais non, on l'a recouvert d'un ravier stérile, favorisant le bruit, la surchauffe et la poussière par les milliers de mètres carrés desséchés que cela représente dans les lieux d'habitations.

Si les concepteurs des voies de circulation du quartier Curé Descloids avaient été un peu plus malins et les autorités plus attentives, qui sait, les peupliers bordant la route de Thônex n'auraient peut être pas dû être abattus après le goudronnage à leur pied.

J'arrête ici les exemples d'incurie malheureuse des responsables, tant privés que publics, qui participent peu à peu à rendre inhabitable notre environnement...

Ces erreurs de gestion qui coûtent finalement fort cher au public (inondations, santé, inconfort, bruit) sous prétexte de moindres coûts immédiats, d'habitude, de facilité... devraient être évitées, dorénavant, par une approche respectueuse de notre environnement, approche imposée finalement par l'« État central », puisque les communautés locales, trop souvent, ne s'en préoccupent pas, ou en tout cas pas suffisamment !

C'est ce qui sera amélioré par la mise en application de ce PGEE, officialisation de ce pourquoi je suis souvent intervenu: ralentir les flux d'eau de pluie par l'infiltration, la rétention, l'usage domestique de l'eau de pluie.

Tout en vous invitant lors de chaque projet de construction à profiter de mettre déjà en pratique les principes connus d'une bonne gestion de l'eau, je vous remercie de voter ce crédit avec enthousiasme.

La parole n'étant plus demandée, Mme Evelyne Despland, 2^{ème} vice-présidente du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

- Vu l'article 56 de la loi cantonale sur les eaux (L 2 05) qui prévoit une obligation pour les communes d'établir pour leur territoire un plan général d'évacuation des eaux conformément aux directives du département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement,
- Vu les recommandations reçues de la direction du domaine de l'eau, du département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement visant à prévoir, dès maintenant, l'élaboration de ce plan afin de bénéficier aussi des subsides fédéraux et cantonaux disponibles à ce jour.
- Vu l'estimation établie par le comité de pilotage, l'ingénieur conseil et le bureau pré-adjudicataire,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- Par 25 voix, soit à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL

D É C I D E

1. D'élaborer un plan général d'évacuation des eaux (PGEE) conformément aux directives du Département de l'Intérieur, de l'agriculture et de l'environnement.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr 432'000,- en vue de couvrir les frais inhérents à l'élaboration du plan général des eaux.
3. De comptabiliser cette dépense de Fr 432'000,- dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. De financer le montant prévu de Fr 432'000,- au moyen de la subvention fédérale s'élevant à Fr 154'987,- de la subvention cantonale s'élevant à Fr 97'143,- et d'amortir le solde restant de Fr 179'870,- au moyen d'un prélèvement sur le compte « Taxe d'écoulement » (nouveau fonds cantonal d'assainissement) doté à ce jour de Fr 1'709'435,45.
5. Subordonner cette délibération à l'acceptation par les communes de Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg et Vandoeuvres d'une délibération similaire.

- M. Détruche : à l'issue de ce vote je voudrais profiter de souligner que ce projet a été piloté par M. Rémy Théraulaz, secrétaire adjoint technique de la commune de Thônex, en collaboration avec ses collègues des autres communes et que cette collaboration a été parfaite et menée en un temps record.

9. Chemin des Mésanges 59-59A :

Construction de 8 villas contiguës, parcelle 6011, feuille 29 du cadastre de la commune de Thônex. Dérogation au rapport des surfaces selon l'art. 59, al. 4, de la loi sur les constructions et installations diverses du 14 avril 1988, (taux d'utilisation entre 25 et 40%). (DA-04-29)

- M. Claude Détruche, Maire et Conseiller administratif délégué aux Travaux & Bâtiments, donne des précisions sur ce dossier : il s'agit d'une procédure tout à fait normale car ce type de dérogation fait partie de vos compétences et je vous informe que le Conseil administratif a préavisé favorablement à cette dérogation.

Mme Stroumza fait la déclaration suivante :

Pour la 3^{ème} fois, le Conseil municipal doit se prononcer sur la dérogation au rapport de surface. La première fois, le 9 octobre 2001, le Conseil municipal avait refusé cette dérogation car on estimait que les plans n'étaient pas assez précis, à cette époque il s'agissait de 12 villas mitoyennes.

Ensuite le 11 février 2003, il s'agissait de 11 villas, le Conseil municipal avait accordé la dérogation en rajoutant une condition qui prévoyait : « *une servitude de passage public à talon devra être créée sur la parcelle N°6011, feuille 29 du cadastre de la commune de Thônex, entre le chemin des Pinsons et les Communaux d'Ambilly* ». Ce soir, le projet revient et il ne s'agit plus de 11 villas mais de 8, avec un projet à nouveau modifié, le groupe socialistes-verts propose donc le renvoi en commission de cet objet afin que l'on puisse en discuter avec l'architecte.

Si cette délibération doit être votée ce soir, nous demandons que l'amendement qui avait été rajouté le 11 février 2003 soit également inclus car celui-ci est prévu dans l'étude que nous avons engagée concernant la densification de la zone villas.

Au Vote :

- *L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité*
- *La discussion immédiate est acceptée par 14 voix « pour », 9 voix « contre » et 2 abstentions.*

La discussion est ouverte :

Mme Stroumza : comme je l'ai dit tout à l'heure nous proposons l'amendement suivant à la délibération :

- « Une servitude de passage public à talon devra être créée sur la parcelle N° 6011, feuille 29 du cadastre de la commune de Thônex, entre le chemin des Pinsons et les Communaux d'Ambilly ».

M. Favre fait la déclaration suivante :

Pour la 3^{ème} fois, le Conseil municipal doit se prononcer sur la dérogation au rapport de surface. 3^{ème} projet, 3^{ème} mandataire, nous espérons que cette fois-ci est la bonne.

Cela étant, en 2003 notre Conseil a décidé d'accorder la dérogation à 0,4. Aujourd'hui, si l'architecture de ce projet est sensiblement différente du précédent, son implantation et son impact dans l'environnement direct est identique. Nous voterons donc cette dérogation.

Il n'est pas inutile toutefois de se rappeler les incidences d'une densification de la zone villa. Il s'agit en effet, de la seule zone constructible préservant les espaces verts de manière prépondérante et donc un poumon de verdure nécessaire.

Mais la densification c'est aussi l'imperméabilisation progressive des sols.

C'est plus de trafic, de pollution et de nuisances sonores.

C'est également, mais là nous nous garderons bien de juger quelque projet que ce soit, c'est également obligatoirement toujours le même type de logement arrivant timidement à 60 m² au sol, en ordre contigu constant créant des barres visuelles dans le paysage.

C'est aussi et surtout une qualité d'habitabilité plus que discutable, minimaliste, poussant invariablement les propriétaires à créer des surfaces habitables supplémentaires dans la plus grande pièce de la maison, soit la salle dite de jeux au sous-sol.

A ce propos, compte tenu de la nature du sol dans cette région, (nous sommes sur la nappe phréatique secondaire du Foron) et afin d'éviter une quelconque implication de la Commune quant aux humeurs de cette rivière, nous demandons que la remarque suivante soit portée à la connaissance du requérant dans le préavis municipal :

L'affectation des sous-sols de chaque habitation doit être rigoureusement conforme à l'art. 76 de la Loi sur les constructions et installations diverses (LCI) qui dit que : « les locaux dont le plancher se trouve au-dessous du niveau général du sol ne peuvent servir à l'habitation ».

- Mme Rochat : à ce sujet je suis dans l'attente d'un document de la part de M. Clavien, expert en matière d'eaux au DIAE, concernant les dangers du Foron, document qui vient de sortir.
- M. Détruche : dans le préavis du Conseil administratif il a été précisé dans les conditions d'aménagements :
 - liaisons piétonnes,
 - servitudes de passage,
 - espaces publics,
 - plantations,
 - surfaces perméables.

Au vote :

- *L'amendement demandé par le parti socialistes-verts est accepté par 23 voix « pour » et 2 abstentions.*

La parole n'étant plus demandée, M. Alexis Hyde, vice-secrétaire du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'article 30, alinéa 1, lettre s) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu l'article 59, alinéa 4, de la loi sur les constructions et les installations diverses du 14 avril 1988,
- Vu le projet de construction de 8 villas contiguës sur la parcelle N° 6011, feuille 29 du cadastre de la commune de Thônex, selon la demande d'autorisation de construire DD99412-2 déposée auprès du DAEL,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- Par 22 voix « pour » et 3 abstentions, soit à la majorité,

LE CONSEIL MUNICIPAL
D É C I D E

1. D'accorder la dérogation au rapport des surfaces selon l'article 59, alinéa 4, de la loi sur les constructions et installations diverses du 14 avril 1988, (augmentation de la densité à 40%) pour la construction de 8 villas contiguës au chemin des Mésanges 59-59A.
 2. Une servitude de passage public à talon devra être créée sur la parcelle N°6011, feuille 29 du cadastre de la commune de Thônex, entre le chemin des Pinsons et les Communaux d'Ambilly.
10. Demande d'un crédit de Fr 136'000,- en vue du réaménagement des giratoires de la route de Jussy. (DA-04-30)
- M. Claude Détruche, Maire, Conseiller administratif délégué à l'Environnement, Parcs & Promenades, Économie Publique, Emploi, Voirie & Cimetière, donne des précisions sur ce dossier : ce projet est le reflet d'un désir général d'apporter à cette entrée sur notre commune un caractère plus agréable que celui que l'on connaît aujourd'hui.

Le Conseil administratif a décidé de présenter aux membres de la commission de l'Environnement le 2 septembre dernier le travail effectué par un bureau d'architectes paysagiste. Cette démarche nous a permis de savoir s'il convenait d'aller plus loin dans l'élaboration de ce projet.

- M. Michel Vacheron, Président de la commission de l'Environnement, Parcs & Promenades, Économie Publique, Emploi, Voirie & Cimetière, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 2 septembre 2004 :

Ayant déjà fait un rapport de commission lors de la séance du 28 septembre, je vais me borner à me limiter aux conclusions. Premièrement il n'y a pas eu de vote formel lors de séance. Dans l'ensemble ce projet a séduit les commissaires et par 7 oui et 1 abstention ils ont souhaité que le Conseil administratif aille de l'avant dans ce dossier. Il est donc logique que celui-ci soit présenté ce soir.

M. Grandgirard : je profite de faire une remarque car je trouve qu'à l'avenir ce genre de présentation devrait également être faite à la commission des Finances. Cette fois, ceci n'était pas possible faute de temps, mais il faudra y songer pour l'avenir.

Au Vote :

- *L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité*
- *La discussion immédiate est acceptée à l'unanimité.*

La discussion est ouverte :

Mme Tomasini fait la déclaration suivante pour la fraction démocrate-chrétienne :

Le groupe PDC ne peut que remercier le Conseil Administratif et soutenir le projet qui nous est présenté ce soir.

En effet, et nous l'avions déjà déclaré en commission, nous avons été séduits par la présentation qui nous avait été faite. Par conséquent, nous ne pouvons qu'encourager une mesure qui vise à embellir non seulement nos giratoires, mais aussi notre commune, à la satisfaction de nos concitoyens.

En outre, et comme le veut ce concept, nous souhaitons vivement qu'il soit respecté, à savoir que ces giratoires soient fleuris aux quatre saisons. Nous tenons également à souligner, comme nous l'avions dit en commission, qu'il y a lieu de faire une sorte d'inventaire de nos giratoires afin que le Conseil Administratif puisse nous présenter un concept global d'embellissement de ces derniers.

Vu ce qui précède, le PDC votera la demande de crédit de Fr 136'000,- concernant ce projet.

M. Frossard fait la déclaration suivante :

Le groupe libéral votera oui pour le crédit d'agencement concernant l'amélioration de l'ensemble décoratif des deux giratoires de la route de Jussy. Nous apprécions particulièrement l'accent qui est mis sur le choix des deux couleurs principales, choix qui n'est pas sans rappeler les couleurs de notre commune, mais nous aurions cependant souhaité, pour des questions d'entretien un peu plus de minéral et un peu moins de floral. Nous rappelons également ici notre désir qu'à l'avenir l'ensemble des giratoires et autres parcs de la commune soit équipé de système d'arrosage automatique, ce qui dans le futur facilitera grandement le travail des jardiniers communaux.

M. Vacheron fait la déclaration suivante :

Au nom des groupes socialistes et verts, nous allons nous prononcer favorablement pour l'aménagement prévu à la route de Jussy, il améliore notre cadre de vie ; il renforce la sécurité qui n'est pas satisfaisante avec l'aménagement actuel. Ce nouveau projet soigne l'image de notre commune auprès des nombreuses personnes qui transitent sur cet axe. Il est vrai que l'aménagement actuel n'est pas satisfaisant mais il faut également reconnaître qu'il a été mal voire pas entretenu du tout, ce qui veut dire qu'il y a une végétation luxuriante mais pas dans le bon sens du terme.

Avec le nouvel aménagement nous avons l'impression que l'entretien sera facilité notamment avec la mise en place de surface minérale permettant de se rendre sur le giratoire. Nous restons dans l'attente de l'aménagement du giratoire proche du cimetière et l'on se réjouit, d'ores et déjà, de voir les projets présentés par le Conseil administratif.

Notre groupe se pose quand même les questions suivantes :

- Pourquoi 2 bureaux pour un projet relativement modeste,
- Pourquoi de nouveau avoir fait appel au bureau Henchoz alors que l'expérience que nous avons fait avec ce bureau pour l'aménagement de la place de jeux derrière la salle des fêtes n'avait pas été satisfaisant ?
- M. Détruche : cette question a déjà été posée, il s'agit d'une photocopie et ma réponse sera également une photocopie des réponses déjà données.

Nous avons fait appel à Mme Martine Williams qui s'est occupée des aménagements floraux. C'est donc elle qui a conçu ce projet et il faut quand même s'entourer d'un architecte paysagiste pour diriger l'ensemble de ces travaux et nous avons le souci de faire appel à des entreprises thônésiennes. Nous pensons que pour ce projet nous avons réussi « un mariage heureux ».

M. Loutan : j'ai entendu dire par un architecte paysagiste qui a demandé plusieurs fois à se présenter et que vous n'avez jamais pu le recevoir. Comme c'est toujours le bureau Henchoz que l'on voit apparaître, je vous invite à recevoir tous les paysagistes qui désirent vous rencontrer.

M. Stark fait la déclaration suivante :

Mesdames, Messieurs,

Le groupe radical votera oui à la demande d'un crédit de Fr 136'000,-- affecté au réaménagement des deux giratoires et de leurs périphéries.

Félicitons le conseil administratif sur son choix, ambitieux et original de par ces couleurs ainsi que par la diversité de ces aménagements.

Espérons que ceux-ci soient terminés pour le printemps prochain, car nous nous réjouissons d'ores et déjà de leur mise en valeur.

Merci pour votre attention.

La parole n'étant plus demandée, Mme Evelyn Despland, 2^{ème} vice-présidente du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi de l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Attendu qu'il convient d'améliorer la valeur décorative des deux giratoires de la route de Jussy,
- Vu le projet établi par les bureaux Martine WILLIAMS et Gilbert HENCHOZ, architectes paysagistes,
- Vu le préavis favorable de la commission de l'Environnement, Parcs & Promenades, Économie Publique, Emploi, Voirie & Cimetière du 2 septembre 2004,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- Par 24 voix « pour » et 1 abstention, soit à la majorité,

LE CONSEIL MUNICIPAL
D É C I D E

1. D'ouvrir un crédit de Fr 136'000,- en vue du réaménagement des deux giratoires de la route de Jussy.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.

3. D'amortir cette dépense de Fr 136'000,-, au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de 2006 à 2015.
11. Projet de motion déposé par MM. Olivier Favre, Fabiano Forte et Jean-Claude Grandgirard, Conseillers municipaux avec comme intitulé : « Pour que les Thônésiennes et les Thônésiens puissent avoir la possibilité de voter par internet dès 2005 ». (MM-04-03)

M. Favre : en préambule nous avons pris note de la communication du Conseil administratif faite en début de séance concernant la possibilité que la commune de Thônex soit retenue pour donner la possibilité de voter par Internet à ses communiens. Nous comptons malgré tout maintenir cette motion de manière à donner un appui plus formel à cette démarche.

Je vous donne donc lecture de cette motion :

Exposé des motifs :

Mesdames et
Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux,

La motion qui vous est soumise est résolument tournée vers l'avenir. En effet, il s'agit, pour les auteurs de cette motion, d'offrir à nos concitoyennes et à nos concitoyens, la possibilité de pouvoir voter par Internet et ce, dès 2005.

Le devoir de notre Conseil et de toutes les personnes qui sont attachées à la vie démocratique de notre pays, notre canton ou notre commune nous commande de pouvoir faire en sorte que l'expression populaire puisse être facilitée par tous les moyens qui peuvent être mis à disposition.

Le canton de Genève est LE canton pilote au niveau national concernant le vote par internet. De nombreuses communes ont déjà pu, à la satisfaction des services de l'État et des contrôleurs des partis politiques représentés au Grand Conseil, constater que le vote par internet est fiable et qu'il est en constante augmentation là où il est utilisé.

Une expérience genevoise qui fait des émules :

Le Conseil de l'Europe a testé le vote par Internet à grande échelle. Il a organisé une consultation électronique dans les écoles d'une vingtaine de pays en s'appuyant sur l'expérience genevoise.

L'urne électronique a été ouverte le 25 octobre à Genève. Plus de 16.000 suffrages ont été recueillis du 11 au 22 octobre 2004, envoyés par des votants âgés de 14 à 19 ans.

Ces derniers devaient se prononcer sur une charte européenne pour une école démocratique sans violence. La participation au scrutin a été supérieure à 60 %. Un résultat qui satisfait pleinement le Conseil de l'Europe.

Jamais autant de personnes n'avaient voté par Internet, a relevé Michael Remmert, directeur du projet « Institutions démocratiques en action » au sein du Conseil de l'Europe. Le caractère international de la consultation est une autre première. Au niveau technique, le système genevois n'a montré aucune faille

Après le vote par correspondance, la gratuité de celui-ci, nous demandons à ce que le Conseil administratif entreprenne toutes les démarches nécessaires afin que ce qui relève actuellement du virtuel, puisse devenir une réalité.

Le CONSEIL MUNICIPAL de Thônex considérant:

- La loi sur l'administration des communes,
- L'article 37 du règlement du Conseil municipal,
- Les diverses manières offertes aux citoyennes et citoyens de participer à la vie démocratique de notre canton et de notre pays (vote par correspondance, vote aux urnes),
- Que le canton de Genève est considéré comme pilote par la Confédération pour mener à bien le vote par Internet ;
- Que plusieurs communes ont déjà eu la possibilité d'offrir à leurs citoyennes et citoyens de voter par internet,
- Que la fiabilité du vote par internet a pu être prouvée à la satisfaction des services de l'État et des contrôleurs des votations représentant les partis politiques présents au Grand Conseil,

Invite le CONSEIL ADMINISTRATIF

1. À entamer toutes les démarches nécessaires auprès de l'État afin que la commune de Thônex fasse partie des communes pouvant offrir la possibilité de voter par Internet.

La discussion est ouverte :

M. Guarino : je suis personnellement pour ce projet et salue cette idée. Je me demande de quelle manière la population va être informée de cette nouvelle possibilité de voter.

M. Favre : avec le matériel de vote que vous recevez habituellement il y a une carte avec un code que vous devez gratter. Vous allez sur Internet et c'est ce code qui vous identifie. Mais il restera toujours la possibilité de voter par correspondance ou le dimanche dans les locaux de vote.

M. Loutan : savons-nous, statistiquement, si l'augmentation des personnes qui votent grâce à ce système touchent toutes les catégories d'âges ? Et quels sont les moyens de sécurité en cas de contestation vu les problèmes qu'ont eus les États-Unis ?

M. Forte : selon les chiffres officiels de la Chancellerie, je peux vous confirmer que l'augmentation des votants a touché toutes les tranches d'âges. En ce qui concerne la sécurité, l'ouverture de « l'urne électronique » se fait en présence des contrôleurs qui représentent les partis politiques représentés au Grand Conseil, il n'y a aucun risque de perte de voix avec ce système. Tous les tests ont été effectués lors de votations, car je vous rappelle que nous ne parlons pas d'élections mais de votations.

M. Vacheron : si la commune de Thônex entre dans ce processus il faudra que les Conseillers municipaux obtiennent une information par des personnes compétentes.

- M. Détruche : je veux juste vous rappeler que nous avons été sélectionnés parmi 5 communes pour être les candidats du futur. Pour des raisons pratiques et logistiques la Chancellerie ne peut pas s'occuper de toutes les communes en même temps. Nous espérons être les prochains. Ceci nécessite toute une série d'informations qui seront données en temps voulu par la Chancellerie.

Au vote :

- *Cette motion est acceptée par 22 voix « pour » et 3 abstentions.*

M o t i o n

Le CONSEIL MUNICIPAL de Thônex considérant:

- La loi sur l'administration des communes,
- L'article 37 du règlement du Conseil municipal,
- Les diverses manières offertes aux citoyennes et citoyens de participer à la vie démocratique de notre canton et de notre pays (vote par correspondance, vote aux urnes),
- Que le canton de Genève est considéré comme pilote par la Confédération pour mener à bien le vote par Internet,
- Que plusieurs communes ont déjà eu la possibilité d'offrir à leurs citoyennes et citoyens de voter par Internet,
- Que la fiabilité du vote par internet a pu être prouvée à la satisfaction des services de l'État et des contrôleurs des votations représentant les partis politiques présents au Grand Conseil,
- Par 22 voix « pour » et 3 abstentions, soit à la majorité,

invite le CONSEIL ADMINISTRATIF

1. À entamer toutes les démarches nécessaires auprès de l'État afin que la commune de Thônex fasse partie des communes pouvant offrir la possibilité de voter par internet.

12. Propositions du Conseil administratif

12.1. M. Claude Détruche, Maire

Le Conseil administratif n'a pas de proposition.

13. Questions écrites :

M. Claude Détruche, Maire, donne lecture de la réponse à la question écrite posée lors de la séance du 28 septembre 2004 par :

13.1. M. Guy Loutan, Conseiller municipal concernant les bancs espérés conviviaux demandés pour la place de jeux de la salle des fêtes.

Le service de voirie communale a déposé récemment les planchettes servant de bancs à l'école du Bois-Des-Arts.

En ce qui concerne les 5 grosses pierres de la place de jeux située derrière la salle des fêtes elles sont mises de côté pour l'instant afin d'examiner la possibilité de les intégrer dans l'aménagement en cours d'exécution.

– M. Loutan : je remercie le Conseil administratif pour sa réponse.

Puis, il est donné lecture de deux nouvelles questions écrites :

13.2. de M. Fabiano Forte, Conseiller municipal, intitulée : « 9 novembre 2004 - Arrêt de travail d'une heure dans les écoles genevoises ».

Monsieur le Maire,
Madame la Conseillère administrative,
Monsieur le Conseiller administratif,

En date du 9 novembre, une action menée par la Société pédagogique genevoise soutenue par le Groupement cantonal genevois des associations de parents d'élèves, consistant à un arrêt de travail de 15h. à 16h. s'est déroulée dans notre canton.

Si je dénonce cette action qui consiste à prendre en otage les enfants et les familles de ces enfants, je souhaiterais savoir :

- Quelles sont les écoles de Thônex qui ont suivi ce mouvement ?
- Quelles ont été les mesures d'information vis-à-vis des familles ?
- Quelles mesures de prise en charge des enfants ont été mises sur pied, pour celles et ceux dont les familles ne pouvaient le faire ?

Je remercie par avance le Conseil administratif de son attention et des réponses qui découleront à ces quelques questions.

13.3. de Mme Jacqueline Tomasini, Conseillère municipale, intitulée « Le respect, ça change la vie » :

Le groupe PDC a établi le projet de délibération susmentionné daté du 11 décembre 2003 et qui a fait partie intégrante de l'ordre du jour du Conseil Municipal du 3 février 2004.

Ce projet a été accepté par 24 voix « pour » et 1 « abstention ».

A l'époque, nous avons été satisfaits de la position du Conseil Municipal ainsi que du futur engagement du Conseil Administratif.

Force est de constater, que malheureusement, 9 mois après, nous n'avons pas eu connaissance d'interventions concrètes.

Où en sommes-nous avec ce dossier?

Que se passe-t-il ?

Nous vous remercions par avance de votre prochaine réponse et vous adressons nos meilleures salutations.

14. Propositions individuelles et questions

14.1. Forum des associations

M. Loutan : je remercie et félicite M. Decrey d'organiser un forum des associations. Vous vous rappelez qu'une proposition de conférence proposée par une association a été refusée en prétextant que ce serait de l'électoratisme de la part du conférencier.

Le fait d'associer les associations à se présenter à la fête des nouveaux citoyens, auxquels nous espérons associer les nouveaux habitants, faisait craindre une foire d'empoigne entre les partis politiques. Comment imaginez vous éviter ce que l'on nous a reproché en proposant la même chose ?

- M. Decrey : lors des discussions sur ces sujets nous n'avons pas trouvé la bonne solution. Nous y avons donc réfléchi et nous avons mis en place cette idée de forum qui sera en fait une porte ouverte afin de présenter à tous les habitants les associations, culturelles, sportives, politiques, etc., existantes sur la commune et les activités qu'elles déploient.

14.2. Théâtrécirque

Mme Egger : j'ai entendu parler'une étude qui prévoirait le transfert du Théâtrécirque de la parcelle où il se trouve actuellement sur celle du cycle du Foron. Qu'en est-il ?

- M. Détruche : il y a effectivement une étude de faisabilité qui est en cours et concerne plusieurs partenaires. Actuellement il n'y a pas assez d'éléments pour faire avancer ce dossier. Mais dès qu'il le sera nous le présenterons en commissions.

14.3. Jardin Robinson

M. Vacheron : le 4 juillet 2002 une association pour la création d'un jardin Robinson à Chêne-Bourg s'est créée. Cette association a fait une première démarche auprès de la commune de Chêne-Bourg et a obtenu un accueil favorable de la part du Conseil administratif.

En novembre 2002, le CSSM a envisagé de mettre à disposition de cette association le terrain situé au bord de la Seymaz en bordure de la route de Malagnou. Le DAEL a donné un préavis favorable à l'installation de ce jardin Robinson.

Deux articles sont parus dans le Chênois à ce sujet et une plaquette de présentation a été faite en 2002 et envoyée aux Conseils administratifs des trois Communes, aux Présidents des Conseils municipaux, ainsi qu'aux associations de parents d'élèves.

L'association a demandé à un architecte d'effectuer une étude de faisabilité de l'implantation de cet équipement sur cette parcelle. Celui-ci a donné un préavis favorable.

En août 2002 il était demandé aux Conseils municipaux des trois communes de se prononcer sur ce projet. On peut donc constater qu'il y a un enthousiasme évident de cette association pour que ce projet voie le jour. Le Comité est solide et motivé ce qui semble assurer un bon fonctionnement de ce jardin Robinson.

Du point de vu financier, un investissement de Fr 300'000,- est demandé qui serait partagé par les 3 communes et un budget de fonctionnement estimé à moins de Fr 100'000,- par année de nouveau à partager par les trois communes.

Depuis 2002, les choses ont traîné en longueur, ces gens n'ont pas reçu de réponse, des espoirs ont été donnés et en date du 2 novembre 2004 le Conseil administratif répond à cette association : « votre projet ne manque probablement pas d'intérêt mais en ce qui le concerne le Conseil administratif ne souhaite pas entrer en matière sur ce sujet. Par conséquent, nous vous renvoyons le dossier que vous avez bien voulu nous soumettre ».

Pour ma part, cette réponse m'attriste car il n'y a aucune motivation donnée à cette réponse et jamais le Comité de cette association n'a été reçu dans une commission. Cette décision du Conseil administratif est grave de conséquence car ce sujet a été abordé dernièrement au Conseil municipal de Chêne-Bougeries qui s'est appuyé sur le préavis négatif de Thônex pour informer que, de leur côté, il n'était pas favorable à ce jardin Robinson.

Je souhaiterais que les commissions Sociales des trois communes se réunissent pour discuter de ce sujet car envoyer une réponse « sibylline » après deux ans et demi d'attente est pour le moins critiquable.

- M. Decrey : je ne sais pas d'où M. Vacheron tient ces informations mais ce dossier n'est pas resté plus d'une semaine sur le bureau du Conseil administratif.

L'entrée en matière en 2001, par la commune de Chêne-Bourg figurait sur le document qui nous avait été envoyé, ce terrain est en plus sous la responsabilité du CSSM qui a des projets. C'est pour cela que le Conseil administratif n'est pas entré en matière sur ce sujet.

14.4. Parc à vélos à Moillesulaz

M. Fischer remercie le Conseil administratif car il a pu constater que l'agrandissement du parking à vélo est en cours de réalisation.

14.5. Parkings

M. Stark : il serait souhaitable que les ASM fassent respecter la signalisation en place au parking de Marcelly. Ceci devrait également être le cas pour le parking du cimetière dont le panneau est ambigu car il indique « réservé aux visiteurs du cimetière » comment peut-on prouver qu'il s'agisse bien des visiteurs et non pas utilisé par les habitants du voisinage ? Il faudrait réfléchir à ce problème. Le parking du Centre des Loisirs est régulièrement « squatté » par des personnes qui ne fréquentent pas le Centre.

14.6. Plantations

M. Vacheron rappelle que l'hiver est une période favorable pour procéder à la plantation d'arbres notamment au remplacement des chênes morts à la route de Mon-Idée. Du côté de la salle des fêtes il y a également des arbres qui ne sont plus en très bon état avec des branches qui risquent de tomber sur les passants ou des voitures. Il conviendrait d'effectuer un entretien de ces arbres. A l'avenue Adrien-Jeandin il conviendrait d'intervenir dans le même sens. Qu'en est-il des oppositions concernant l'abattage des peupliers vers le stade de foot de Sous-Moulin car il semblerait que les Conseillers municipaux devaient de prononcer à ce sujet.

- M. Détruche : les chênes de la route de Mon-Idée sont commandés, la taille des arbres de l'avenue Adrien-Jeandin a été faite aujourd'hui. En ce qui concerne les peupliers du stade, la procédure suit son cours et il y a des avis de mandataires voire de personnes spécialisées sur ces questions. Il n'y a pas d'équivoque à ce sujet pour ce qui est du pourtour de la salle des fêtes je n'ai pas de réponse mais il y a des travaux en cours.

14.7. Éclairages

M. Fischer : j'ai constaté que l'éclairage de la commune est défectueux. Notamment 15 candélabres qui ne fonctionnaient pas.

14.8. M. Stark pose les deux questions suivantes :

14.8.1. Giratoires de la route de Jussy

Il y a eu un accident la semaine dernière à cet endroit et j'aimerais savoir si la commune est informée lorsqu'il y a des dégâts sur des aménagements routiers.

- M. Détruche : si la personne prend la fuite il est bien entendu que nous serons avisés du dégât mais nous ne connaissons pas l'auteur. S'il y a intervention de la gendarmerie nous sommes tenus au courant de l'évènement et nous connaissons le nom du responsable.

14.8.2. Route de Jussy

L'illumination des arbres devant chez ROLEX a-t-elle été effectuée par la commune ou l'entreprise Rolex ?

- M. Détruche : c'est l'entreprise Rolex qui a fait poser les décorations.

La séance est levée à 23h.15

La Présidente :

Le Secrétaire :

Mme Doris CONSTANTIN

M. Philippe GUEx